



Conseil pour une location pour ma belle mere

Par **bealambert**, le **28/12/2011** à **22:01**

Bonjour,

Ma belle mere vit chez mon beau-frere et ma belle soeur. Il est proprietaire de la maison.

Suite à une affaire judiciaire, celui-ci se retrouve incarserer.

Ma belle soeur, sans rien dire, a quitté la maison avec tous les meubles, le mobilier...

Ma belle mere, peut-elle faire une demande de location à son fils ???

A -t-elle des recours, envers ma belle soeur ???

Une precision : il n'etaient pas mariés.

Par **corimaa**, le **28/12/2011** à **22:16**

Mais la maison est un bien propre à son fils ou bien en commun avec la belle fille ?

Si c'est un bien propre à son fils, elle peut effectivement demander à son fils de rester dans les lieux mais pas de lui faire un bail, car lui n'aurait plus de domicile à sa sortie de prison. Si elle s'engage à payer l'edf, l'eau... enfin toutes les charges de la maison, ça peut aussi lui rendre service à lui

Si la maison est en commun, la belle soeur pourrait demander une indemnité d'occupation à la belle mère